

## Bulletin Municipal n°6 – Janvier 2017

### *Le mot du Maire*

Depuis le dernier bulletin l'activité au sein de la commune et du conseil municipal a été dense comme vous pourrez le lire dans les pages qui suivent.

Cette année nous donnons priorité au projet d'agrandissement de l'école publique, indispensable depuis la rentrée de septembre avec l'ouverture d'une nouvelle classe. Les travaux vont débuter cet été pour être achevés à la rentrée 2018.

La nouvelle caserne qui regroupe les pompiers de Joyeuse et de Lablachère devrait être en fonction en 2018. L'achat des terrains et la mise en place de cette structure sont réalisés par le SDIS au lieu-dit La Pradasse.

Le PLU élaboré avec la communauté de communes Beaume-Drobie (CDC) qui possède la compétence urbanisme voit son achèvement sans cesse reporté, et sans une forte volonté des deux parties il paraît difficile de le valider rapidement.

Le projet de collège et gymnase à la Raze avance, une commission travaille à la mise en place de ces équipements ainsi qu'à l'évaluation des besoins. Le calendrier des travaux prévoit une ouverture à la rentrée 2020.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, la loi NOTRE transfère la compétence des zones d'activités et artisanales aux intercommunalités qui en assureront la gestion après un état des lieux et une concertation entre communes et CDC.

La nouveauté pour les élections présidentielles et législatives est la mise en place de deux bureaux de vote, à la demande de l'administration, au vu du nombre d'électeurs sur notre commune : un à la salle polyvalente et l'autre dans la mairie.

Comment ne pas revenir sur le projet de déchetterie à la Raze. Mon opposition ferme ainsi que celle de mon conseil municipal à l'implantation de cette déchetterie sur ce site va retarder durablement ce projet alors qu'une solution alternative existe sur un terrain disponible qui, de plus, est assez grand pour accueillir une aire de déchets verts indispensable à la population depuis l'interdiction de brûler.



La borne de recharge pour les véhicules électriques est installée sur le parking place Crevaille.

### **Fonctionnement de la mairie**

Actuellement 18 employés travaillent au sein de la commune : 4 secrétaires, 7 techniciens sur le terrain + 1 employé en CDD pour suppléer aux absences, cet été un étudiant a été embauché comme saisonnier, 1 employé pour le marché, 6 employées pour le fonctionnement de l'école et le ménage de la mairie dont 1 en CDD et 1 en CAE. Le ménage de l'école est assuré par une entreprise de nettoyage.

### **TRAVAUX réalisés en 2016**

Goudronnage des chemins de Jalibre, du chemin du Serre, ainsi que du chemin de Serre de Varlet dans la zone artisanale.

Réaménagement du carrefour de Chimarre ainsi qu'à la Thibonne.

L'entourage de protection des containers poubelles se poursuit.

Remise en état et mise en conformité de l'éclairage public.

Remise en état du mur du chemin de Vinchannes.

Le vestiaire du stade est remis en état ainsi que les WC de la salle d'animation rurale et de l'espace Julienne Marcy avec mise aux normes pour handicapés.

Les nouveaux jeux ont été installés

à l'espace Julienne Marcy afin de valoriser ce site.

### **TRAVAUX prévus en 2017**

L'étude est lancée pour la remise en état de la route de Planzolles qui va du carrefour de la Jaujon au carrefour de Chimarre.

Les travaux de réhabilitation de l'appartement dans l'ancienne école maternelle ont commencé ainsi que dans les logements de la maison « Vitalis », rue de la République.

**URBANISME en 2016 :**  
23 permis de construire  
17 permis d'aménager  
35 demandes préalables  
18 certificats d'urbanisme

Suite à la vétusté et aux intempéries l'ayant endommagé, un vitrail de l'église Saint Julien a été restauré et remis en place.



### **EAU et ASSAINISSEMENT**

En 2016 ont été remplacées, la canalisation d'adduction d'eau potable du quartier le Serre/la Jalibre, ainsi que les 2 pompes du poste de relevage de Drome.

L'étude complémentaire sur le schéma d'assainissement est lancée.

Le premier rendu de l'étude d'adduction d'eau potable est enfin arrivé.

La fusion des 3 syndicats de rivières : Beaume-Drobie, Ardèche claire, Chassezac est en cours.

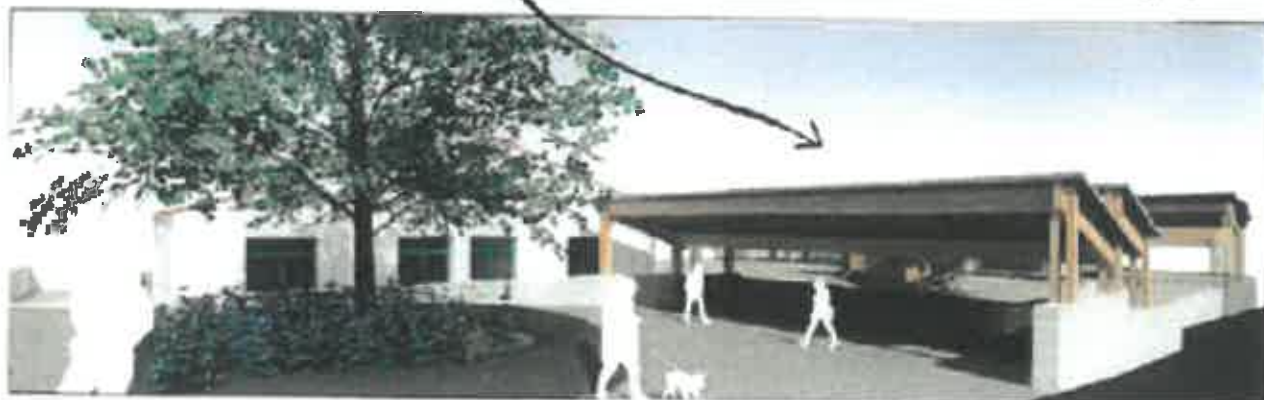
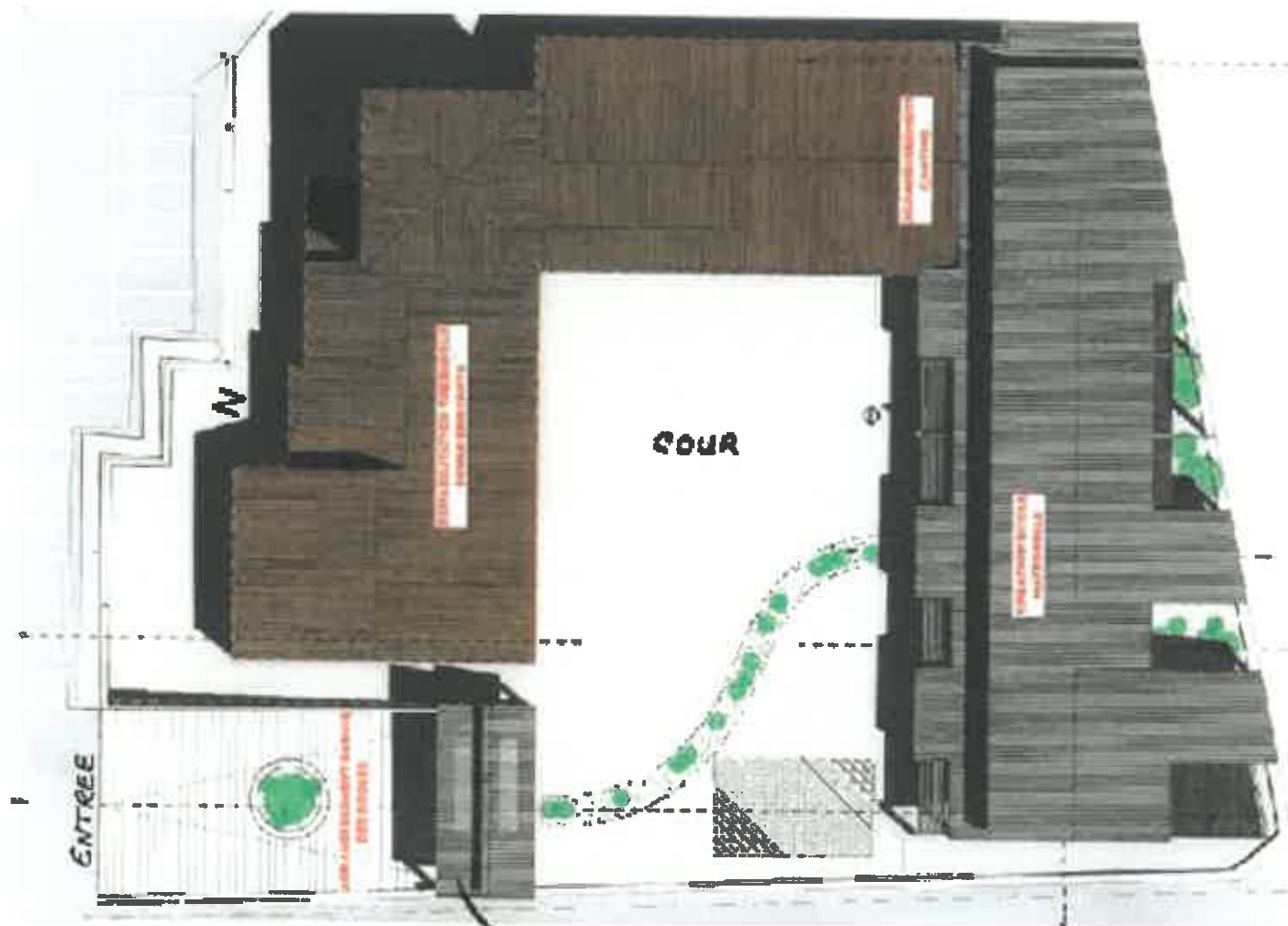
La mairie a signé une nouvelle convention avec le syndicat des eaux des Vans.

**POUR 2017**, il est prévu de finaliser le branchement de l'assainissement au quartier de Drome, ainsi que de remplacer l'antenne d'adduction d'eau potable des quartiers du Prieuré et de Salymes, puis de finaliser l'étude pour le dossier de l'assainissement de Berriasson.

## AGRANDISSEMENT ECOLE : réhabilitation de l'école élémentaire et construction neuve de la maternelle

Avec l'ouverture d'une 7<sup>ème</sup> classe à la rentrée de septembre 2016, il est apparu indispensable d'agrandir l'école. L'étude de faisabilité a permis de cibler les nombreux inconvénients : l'entrée trop exigüe, la maternelle trop petite (accueil, toilettes, dortoir..), le manque de salles pour la garderie, les TAP et pour les intervenants extérieurs, absence de vestiaire, la cantine trop petite, la mauvaise isolation thermique... Un projet de réhabilitation complet a été confié au cabinet d'architectes ESTEVE et DUTRIEZ d'Aubenas.

L'entrée sera agrandie dès la rentrée 2017, un bâtiment entièrement dédié à la maternelle sera construit au fond de la cour avec agrandissement de la cantine. Les bâtiments existants seront isolés par l'extérieur et la chaudière sera changée. Les enseignants et les employés de l'école ont été associés au projet. Tous les travaux seront terminés pour la rentrée scolaire de septembre 2018.



## **CIMETIERE**

Comme nous l'avions annoncé, la commune s'est équipée d'un logiciel informatique pour la gestion des concessions. Le travail de transcription, long et minutieux, des fiches est en cours de saisie.



La rédaction du règlement « cimetière » est terminée et vous pouvez d'ores et déjà le consulter sur le site de la commune « [lablachere.fr](http://lablachere.fr) » à l'onglet « vie locale » ainsi que sur les nouveaux panneaux d'affichage du cimetière.

Des travaux d'aménagement sont en cours de réalisation sur la parcelle au bas du cimetière, la commune va procéder à la reprise des terrains communs ceci afin d'assurer la décence du cimetière, le respect dû aux morts et pour une gestion rationnelle de l'espace. Les travaux de reprise des terrains communs seront effectués par une entreprise habilitée et agréée pour un coût estimatif de 4200 €. Divers communiqués ont été publiés sur les reprises des concessions par voie de presse et sur les panneaux d'affichage du cimetière.

Le mur de soutènement au bas de cette parcelle a été réalisé par les agents municipaux.

La création d'un jardin du souvenir est prévue sur l'année 2017.

*La commission, Martine CARRIER, Dominique POUGET-TIRION, Daniel MORSELLI.*

### **DENOMINATION ET NUMEROTATION**

La 2<sup>ème</sup> phase est terminée, les plaques et panneaux sont installés sur notre village, ce qui représente un total de 240 plaques et panneaux pour un coût de 28 305 € HT fournitures et installation.



Grâce au dévouement des élus, aucun bureau d'étude n'est intervenu pour la réalisation de cette signalétique ce qui a permis une économie substantielle à la commune.

### **3<sup>ème</sup> phase : LA NUMEROTATION**

*La plus attendue de nous tous est la plus difficile et la plus longue !!*

La préparation est aussi pour une grande partie réalisée par les élus, un prestataire intervient uniquement pour la géolocalisation.

Nous profitons de ce bulletin pour vous demander, afin de faciliter la préparation, de bien vouloir indiquer lisiblement vos noms et prénoms sur votre boîte aux lettres et nous vous rappelons que les boîtes aux lettres doivent être implantées en front de la voie publique.

### **Rappel sur la numérotation déjà en place.**

Nous vous demandons de ne pas tenir compte des numéros déjà en place, des changements interviendront suite au nouveau tableau de classement unique des voies de notre commune et à la méthode métrique utilisée pour la future numérotation.

Dans les mois à venir nous procéderons à l'enlèvement de ces numéros. Ces plaques seront, bien entendu, dans la mesure du possible réutilisées. Pour toute question n'hésitez pas à contacter la mairie et demander Madame CARRIER Martine, responsable de la commission.



La dénomination et numérotation représente un investissement important. Cet ouvrage jamais réalisé sur notre commune, apportera confort et fluidité aux habitants comme aux visiteurs, tout en étant pérenne et immuable.

*La commission, Martine CARRIER, Dominique POUGET-TIRION, Daniel MORSELLI.*

## **LA BIBLIOTHEQUE**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier les bibliothèques de la CDC Beaume-Drobie sont mises en réseau et gérées par la CDC. Cependant les bénévoles continuent leur travail dans chaque bibliothèque.

Pour la SIL signalisation d'information locale, les panneaux non conformes ont été enlevés et les nouveaux seront mis en place cette année.

Le CCAS s'est occupé comme chaque année du REPAS DES SAGES qui a eu un franc succès avec 150 participants. Il a organisé la confection et la distribution des colis de Noël, cette année 170 personnes de plus de 80 ans n'ayant pas pu venir au repas des sages en ont bénéficié, qu'elles soient chez elles, en maison de retraite ou à l'hôpital.

## **Commerçants et artisans de Lablachère**

Nos artisans apprécient l'aménagement du chemin du Serre de Varlet, demandé depuis plusieurs années, ce projet est enfin réalisé, la commune a procédé au goudronnage de la voirie pour un meilleur confort de circulation.



Les commerçants et artisans ont animé le samedi 07 janvier une tombola place de la République avec de nombreux lots et ont offert la galette des rois et du vin chaud.

Deux nouveaux commerces se sont installés sur la commune et nous leur souhaitons la bienvenue : un Restaurant « La Passerelle » rue Joseph BLANC et une Fleuriste « Jessi- Flor » route de Joyeuse.

## **LE SERVICE ETAT CIVIL a enregistré :**

16 naissances dont 3 à domicile

9 mariages 29 décès

La population INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2017 est de 2096 habitants

## **Bienvenue aux nouveaux arrivants**

Une plaquette d'information a été rédigée par la commission communication afin d'être donnée aux nouveaux habitants de la commune qui se présentent en mairie. Au mois de juin 2016 un verre de l'amitié a été offert afin de faire connaissance. Cette initiative sera reconduite cette année.

## **INFO sur adresse mail mairie pour alertes**

A l'ère du numérique, les habitants qui le souhaitent peuvent envoyer un courriel à

**[alerte@mairie@lablachere.fr](mailto:alerte@mairie@lablachere.fr)**

Votre adresse sera utilisée par la mairie pour diffuser diverses informations telles que les coupures d'eau, les fermetures exceptionnelles de la poste, les alertes météo, etc...

## DECHETTERIE

La commune se porte acquéreur de plusieurs terrains au Serre de Varlet à la fois pour l'accès à la zone artisanale en toute sécurité mais également pour rendre possible l'installation de la future déchetterie. En effet la commune est opposée et le restera à l'installation d'une déchetterie à la Raze à côté de la piscine, du stade et du futur collège. Depuis 2014, le maire et son conseil municipal s'opposent par délibération à ce projet, la CDC n'en a pas tenu compte et a fait voter une décision contre l'avis de notre commune qui propose une solution immédiate dans la zone artisanale de Serre de Varlet. La population se mobilise fortement contre une déchetterie à la Raze .



**La parole est donnée au collectif « NON A LA RAZE » :**

Devant la décision incohérente de la Communauté de Communes BEAUME-DROBIE d'implanter une déchetterie au quartier La Raze à Lablachère, un collectif de citoyens a fondé le 1<sup>er</sup> décembre 2016 une association collégiale : **NON A LA RAZE** pour s'y opposer.

Cette association est bien entendu favorable à la création d'une déchetterie qu'elle considère légitime.

Un site alternatif a été proposé par La Municipalité de Lablachère à La Zone artisanale du Serre du Varlet (route d'Alès/centrale à béton). Ce projet nous apparaît bien plus judicieux qu'à la Raze (là où se trouve la piscine La Perle d'Eau et le futur collège).

Cette décision insensée prise par quelques élus, ne fait pas l'unanimité. La population ne s'y est pas trompée en soutenant par centaines, dès le mois de juillet 2016, la pétition **NON à la RAZE**.

L'association collégiale **NON A LA RAZE** se veut le porte-parole du sud Ardèche pour dénoncer un choix arbitraire.

La philosophie d'une communauté de communes repose sur l'adhésion et la cohésion des collectivités qui la composent. C'est fondamental pour sa crédibilité et sa légitimité.

L'association collégiale **NON A LA RAZE**, appelle les habitants du territoire à soutenir l'action qu'elle mène actuellement. Aujourd'hui elle compte plus d'un millier d'adhérents et de sympathisants et tous les jours elle recueille des nouveaux partisans.

Une réunion publique le 16 décembre 2016 a démontré à un public venu très nombreux, que la construction d'une déchetterie au quartier de la Raze était déraisonnable et inconcevable.

Une rencontre le mercredi 11 janvier 2017 avec les responsables de la CdC Beaume-Droble et du Sictoba (Syndicat Intercommunal de Collecte des Ordures Ménagères de la Basse Ardèche) a pourtant confirmé l'intransigeance de ces derniers.

Le lendemain soir à l'occasion de la cérémonie des vœux de la CdC à Rosières, un rassemblement à l'initiative de l'association **NON A LA RAZE** a mobilisé plus de 150 personnes. Le succès de cette manifestation à laquelle participaient des habitants de Lablachère, Joyeuse, Rosières, Payzac, St Genest de Beauzon, Chandolas ...démontre à quel point le mécontentement est général.

Cet élan doit faire prendre conscience aux responsables de la CdC qu'il leur faudra compter sur l'avis de la population et des élus qui la soutiennent.

Notre action à toutes et à tous permettra sans aucun doute de faire entendre la voix de la raison à des responsables qui semblent vouloir décider sans savoir écouter.

Une déchetterie **OUI** mais au Serre de Varlet.

Le quartier de la Raze c'est la culture pas les ordures.

L'association collégiale  
**NON A LA RAZE**